

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 4 juillet 2022, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, le tout formant quorum sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00

Absent : Monsieur Jacques Vachon
Monsieur Jocelyn Fournier quitte à 19 h 40

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2022-103

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2022-104

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 4 juillet 2022;

Rés. : 2022-105

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (JUIN) :	23 716.70 \$
Dépenses incompressibles payées en (juin)	2347.94 \$
Comptes à payer du mois :	60 018.40 \$

4.2 POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités participantes ont obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des aînés;

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil maires a adopté la politique MADA et le plan d'action de la MRC de La Mitis 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant l'adoption de leurs plans d'action MADA locaux 2020-2025 :

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Sainte-Jeanne-d'Arc
- Ville de Mont-Joli
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption
- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

POUR CES MOTIFS :

Rés. : 2022-106

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique MADA de La MRC de La Mitis 2020-2025

4.3 ADJUDICATION - CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS, SAISONS HIVERNALES 2022-2025

Considérant la publication sur le SÉAO de l'invitation à soumissionner;

Considérant que la date du dépôt était le 30 juin 2022;

Considérant que nous avons reçu deux (2) réponses conformes;

4.3 ADJUDICATION - CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS, SAISONS HIVERNALES 2022-2025 (suite)

FERME ROLES : 239 503.86 \$

SERVICES M. GAGNÉ : 266 449.05 \$

Rés. : 2022-107

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de Fermes Roles inc. de Saint-Octave-de-Métis, au montant de 266 449.05 \$ taxes en sus, pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

M. le maire Marc-André Larrivée ainsi que la directrice générale, Mme Chantal Tremblay sont autorisés à signer tout document selon les normes en vigueur au nom de la municipalité de Grand-Métis.

4.4 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS 2021-2023

Considérant la présentation du plan d'action par madame Suzie Ouellet, représentant de la municipalité sur le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour l'année 2022-2023.

Rés. : 2022-108

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action déposé par le comité de promotion. La directrice, M^{me} Chantal Tremblay, est autorisée à émettre un chèque au montant de 1 500 \$ au Comité de promotion de Grand-Métis.

4.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LE MOIS D'AOÛT

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipale pour l'année 2022;

Rés. : 2022-109

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 afin de devancer la séance ordinaire du lundi 15 août 2022 au jeudi 11 août 2022 à 19 h 00

QUE la greffière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 FORMATIONS UMQ 2022

Rés. : 2022-110

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Anne-Marie Martel, Conseillère aux formation suivantes :

- Apprivoiser le droit de préemption, le nouveau venu dans le coffre à outils municipal : Formation virtuelle prévue le 14 septembre 2022, de 10 h à 11 h 30 au coût de 85 \$ plus taxes;
- S'initier au processus de budget participatif : impliquer la collectivité à l'administration municipale : Formation virtuelle prévue le 27 septembre 2022, 9 h 30 à 12 h 00 au coût de 160 \$ plus taxes.

7. VARIA

7.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER - MIRA

Le conseil a décidé de ne pas appuyer l'organisme pour le moment.

7.2 COMPTES BANCAIRES - ACCÈS

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice donne accès sommaire au maire pour visualiser les comptes.

Rés. : 2022-110

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19 h 45 à 20 h 10.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-111

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2022